



Dans sa séance du 15 OCTOBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2024-14a

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de construction de CHF 3'070'000.- en vue de la réalisation de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex

Le Conseil décide :

1. de réaliser la construction de trois terrains de padel couverts équipés de panneaux photovoltaïques ainsi que le changement de surface de deux terrains de tennis extérieurs au centre sportif de Maisonnex,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'070'000.- destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 39'000.- sera demandée à la Confédération concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques,
4. de comptabiliser les dépenses nettes de CHF 3'031'000.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 34.14,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 3'031'000.- comme suit, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025, sous rubrique 34.33 :
 - CHF 1'944'842.-, en 30 annuités
 - CHF 1'086'158.-, en 10 annuités
6. d'autoriser un amortissement non planifié du solde à amortir, dans l'hypothèse où le bail de la parcelle serait résilié de manière anticipée ou non reconduit à l'échéan
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'070'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 03 décembre 2024.

Meyrin, le 24 octobre 2024

***Le président du Conseil municipal:
Tobias Clerc***



Dans sa séance du 15 OCTOBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2024-17a

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin

Le Conseil décide :

1. de réaliser les travaux d'agrandissement de l'école de Cointrin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 8'670'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 1'400'000.- sera demandée auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain pour la création des nouvelles classes de cet agrandissement de l'école,
4. de prendre acte qu'une subvention de CHF 17'500.- sera demandée à Pronovo SA pour la mise en place de panneaux photovoltaïques,
5. de prendre acte qu'une demande de subvention, dont le montant est inconnu à ce jour, sera déposée auprès :
 - du Fonds énergie des collectivités,
 - du Programme « Nature en Ville » de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature,
6. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 7'252'500.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 21.14,

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 03 décembre 2024.

Meyrin, le 24 octobre 2024

**Le président du Conseil municipal:
Tobias Clerc**



Dans sa séance du 15 OCTOBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2024-17a (suite)

7. d'amortir la dépense nette de CHF 7'252'500.- comme suit, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026 :

sous rubrique 21.33 :

- CHF 6'855'686.-, en 30 annuités (bâtiment et aménagements extérieurs),
- CHF 394'814.-, en 8 annuités (mobilier),
- CHF 2'000.-, en 4 annuités (matériel informatique),

8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 8'670'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux,

9. d'autoriser la vente ou le don du mobilier ou du matériel obsolètes ou amortis,

10. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

Délibération n° 2024-24

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin

Le Conseil décide :

1. d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Nouveau Meyrin.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 03 décembre 2024.

Meyrin, le 24 octobre 2024

**Le président du Conseil municipal:
Tobias Clerc**



Dans sa séance du 15 OCTOBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- assermenté M. André Hagmann (PLR) en remplacement de M. Fabien Groguz, démissionnaire ;
- assermenté M. Philippus De Koning (PLR) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. André Hagmann, désormais membre titulaire ;
- élu M. Gregor Wrzosowski en tant que 1^{er} vice-président du Bureau du Conseil municipal ;
- élu M. Antoine Frehner en tant que président de la commission citoyenneté participative et vie de quartier ;
- élu M. Philippe Serrano en tant que délégué du Conseil municipal au comité du Jardin Robinson ;
- élu Mme Anna Edinger Wrzosowski en tant que déléguée du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité ;
- nommé Mme Melissa Dimopoulos en tant que présidente du local de vote ;
- nommé M. Pierre-Alain Murbach en tant que suppléant à la présidence du local de vote ;
- nommé Eric Sorg en tant que vice-président du local de vote ;
- nommé M. Jean-Bernard Zosso en tant que suppléant à la vice-présidence du local de vote ;
- renvoyé au Conseil administratif la pétition n° 2024-06 demandant de préserver la santé des chiens à Genève.

** Ces points ne sont pas soumis au référendum*

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 03 décembre 2024.

Meyrin, le 24 octobre 2024

**Le président du Conseil municipal:
Tobias Clerc**